Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 080-248000499-20261113-4_20261113_74-AU

Val de Somme
LA COM DE COM

Décision du Président n°4 -20261113 - 7.4

Objet : BA Développement Economique – Mutation de crédits n° 01/2026

Le Président de la Communauté de Communes du Val de Somme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16/04/2026 lui donnant délégation permanente pour la durée du mandat ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29/04/2026 sur la fongibilité des crédits M4x pour l'exercice 2026 ;

Considérant que l'objet de la présente décision entre dans le champ d'application de cette délégation ;

DECIDE

Article 1er :

Après examen des comptes, quelques réajustements budgétaires sont nécessaires avant la fin de l'exercice comptable, selon le schéma d'écriture suivant :

Section de Fonctionnement :
Dépenses :

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante
- Art. 6452 – Admission en non-valeur - 4 000,00 €

Chapitre 68 – Dotations aux provisions :
- Art. 6817 – Provision pour créances douteuses + 4 000,00 €

Article 2 :

Cette décision fera l'objet d'une communication de M. le Président à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Article 3 :

En application de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès de M. le Président ou par voie de recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services et M. le Trésorier sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Corbie,
le 13 Novembre 2026

Le Président,

F.DEBEUGNY

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 080-248000499-20261113-4_20261113_74-AU

